



# Suivre et comprendre les déterminants de la qualité de vie au travail

Baromètre du bien-être des personnels  
de l'éducation nationale

**À PROPOS DE LA DEPP**

**La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance**  
(Depp) est la direction du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports qui produit des analyses, des études et des statistiques sur le système éducatif dans toutes ses dimensions (élèves, personnels, établissements, territoires, dispositifs et système éducatif dans son ensemble). La Depp, en tant que service statistique ministériel, publie tous les résultats de ses enquêtes statistiques.

## À PROPOS DU CSEN

**Composé de chercheurs reconnus issus de différentes disciplines**, le Conseil a pour missions de mettre les résultats de la recherche, de l'expérimentation et de la comparaison internationale à la portée de tous ; d'émettre des recommandations pour enrichir la formation initiale et continue des enseignants ainsi que celle des cadres de l'éducation nationale ; d'évaluer les outils pédagogiques et éducatifs existants et d'en proposer de nouveaux qui ont fait leur preuve ; de contribuer à la diffusion d'une véritable culture de la recherche dans l'ensemble du système éducatif ; et enfin, de favoriser l'émergence d'un écosystème de recherche appliquée à l'éducation.

## À PROPOS DE L'OBSERVATOIRE DU BIEN-ÊTRE AU CEPREMAP

Depuis sa création en 2016, l'**Observatoire du bien-être** au Cepremap réunit des chercheurs de différentes institutions appliquant des méthodes quantitatives rigoureuses et des techniques novatrices à l'étude du bien-être. Ses travaux de recherche étudient, entre autres, la relation entre éducation, santé et bien-être, l'impact des relations avec les pairs sur le bien-être, la relation entre le bien-être et des variables cycliques telles que l'emploi et la croissance ou l'évolution du bien-être au cours de la vie. Un rôle important de l'Observatoire est de développer la compréhension du bien-être en France : son évolution au fil du temps, sa relation avec le cycle économique, les écarts en matière de bien-être entre différents groupes de populations ou régions, et enfin la relation entre politiques publiques et bien-être.

## CONTACT

Laurent Blouet - 61-65 rue Dutot - 75015 Paris, France  
barometre.depp@education.gouv.fr

**Le baromètre est également un outil de diagnostic des conditions d'exercice les plus propices à l'amélioration de la qualité de vie au travail.**

**Le baromètre est le fruit d'une collaboration scientifique entre la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) et des chercheurs spécialistes du bien-être et de la théorie des organisations, appartenant à l'**Observatoire du bien-être du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap)** et au **Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen)**.**

**Il offre l'opportunité aux personnels de l'éducation nationale de faire entendre leur voix au sujet de leur qualité de vie au travail en abordant plusieurs thématiques liées aux conditions d'exercice de leur métier. En outre, il les amène à identifier des leviers potentiels de bien-être professionnel.**

**Déployé sous la forme d'une enquête en ligne, ce baromètre a pour finalité de compléter et d'enrichir les sources statistiques existantes et d'établir des comparaisons avec d'autres professions. Il permettra :**

- **de créer un indicateur synthétique du bien-être au travail ;**
- **de suivre, de manière fiable et à intervalles réguliers, son évolution ;**
- **d'analyser ses déterminants.**

## PÉRIODICITÉ

Première édition en 2022, reconduction en 2023, puis tous les 24 mois.

**Zone A :** du 28/02/2022 au 11/03/2022  
**Zone B :** 21/02/2022 au 04/03/2022  
**Zone C :** du 07/03/2022 au 18/03/2022

## PERSONNELS INTERROGÉS EN 2022

Cette enquête sur échantillon national représentatif s'adresse à environ 200 000 personnels de l'éducation nationale exerçant en établissement scolaire public ou privé sous contrat. Seront sollicitées pour l'édition 2022 du baromètre les catégories de personnels suivantes :

- Enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés
- Directeurs d'école
- Conseillers principaux d'éducation
- Chefs d'établissement, adjoints et directeurs adjoints de Segpa\*
- Assistants d'éducation
- Adjoints gestionnaires
- Secrétaires administratifs
- Médecins scolaires
- Infirmiers scolaires
- Assistants de service social
- Psychologues de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés

## THÈMES ABORDÉS

**La conception du questionnaire**, entre juin et novembre 2021, s'est appuyée sur des instruments d'enquête proposés par l'équipe de recherche (Yann Algan, Rodolphe Durand, Mathieu Perona et Claudia Senik) enrichis par l'expertise de la Depp et celle des organisations syndicales associées à un groupe de travail.  
Les questions abordent, entre autres, la qualité de vie en général et au travail, la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, le sens donné au métier, la rémunération, la confiance, le climat d'établissement, les évolutions de carrière et les entraves à l'exercice du métier.  
Le questionnaire est adapté aux différentes catégories de personnels exerçant en établissement scolaire.

## CALENDRIER

**Zone A :** du 28/02/2022 au 11/03/2022  
**Zone B :** 21/02/2022 au 04/03/2022  
**Zone C :** du 07/03/2022 au 18/03/2022  
**La Réunion, Guyane, Martinique :** du 07/03/2022 au 18/03/2022  
**Guadeloupe, Mayotte :** du 14/03/2022 au 25/03/2022  
**Les premiers résultats seront publiés à l'automne 2022.**

## CONFIDENTIALITÉ DES RÉPONSES

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les réponses à l'enquête sont protégées par le secret statistique et resteront confidentielles.

Les informations recueillies ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et de recherche scientifique.

Toutes les statistiques produites à partir de ces résultats sont soumises au plus strict anonymat. Le service statistique qui a effectué la collecte ne peut communiquer aucune information individuelle tirée du baromètre à qui que ce soit, y compris au sein même de l'administration de l'éducation nationale, sous peine de sanctions très lourdes.  
L'ensemble du dispositif respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD).



\* Segpa : sections d'enseignement général et professionnel adapté.